

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 22 OCT. 2026

ID : 056-265600734-20261022-DCCAS01_04_2026-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
CCAS DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SESSION ORDINAIRE

Séance du 19 octobre 2026

Délibération N° 01-04-2026

Date de
convocation :
14 octobre 2026

Date d'affichage :
22 octobre 2026

Nombre de
conseillers
En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Objet :

Désignation d'un
secrétaire de
séance

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre, le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Christine HOCHARD, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Michelle LE NY, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH

Absents excusés : M. Erwan DELSAUT

Absents : Mme Florence BAUDRY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil d'administration doit désigner un secrétaire de séance.

La Vice-Présidente demande aux membres de se porter candidat au rôle de secrétaire de séance. Madame Isabelle LE PRIOL-NOMAS présente sa candidature.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité la candidature de Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS
- Désignent Madame Isabelle LE PRIOL-NOMAS en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 22 octobre 2026,

La Vice-Présidente,
Christine HOCHARD



Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 22 OCT. 2026

ID : 056-265600734-20261022-DCCAS02_04_2026-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
CCAS DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SESSION ORDINAIRE

Séance du 19 octobre 2026

Délibération N° 02-04-2026

Date de
convocation :
14 octobre 2026

Date d'affichage :
22 octobre 2026

Nombre de
conseillers
En exercice : 9

Présents : 7
Votants 7

Objet :

Approbation du
compte-rendu de
la séance du 03
août 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre, le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Christine HOCHARD, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Michelle LE NY, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH

Absents excusés : M. Erwan DELSAUT

Absents : Mme Florence BAUDRY

Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS est désignée secrétaire de séance.

La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03 août 2026.
Celui-ci leur a été adressé le 14 octobre 2026.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 août 2026 tel qu'annexé.
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 22 octobre 2026,

La Vice-Présidente,
Christine HOCHARD



Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Canton de QUIBERON
Commune de PLOUHARNEL

CONSEIL ADMINISTRATION DU CCAS DU 03 AOÛT 2026

PROCÈS - VERBAL

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE

Point 01 - Désignation d'un secrétaire de séance

Point 02 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 04 mai 2026

Point 03 - Planning de la banque alimentaire – 2nd semestre 2026

Point 04 - Point sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

2. QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE SEANCE

▪ Ouverture de la séance - Heure d'ouverture de la séance : 14h05

- Date de convocation : 29 juillet 2026
- Présidence de séance : Madame Christine HOCHARD, Vice-Présidente du CCAS de PLOUHARNEL
- Appel nominatif des conseillers :
- Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Florence BAUDRY, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Michelle LE NY, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH et M. Erwan DELSAUT
- Nombre de conseillers en exercice : 9
- Présents : Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Florence BAUDRY, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Michelle LE NY, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS et M. Michel FOHRENBACH
- Absents excusés : M. Erwan DELSAUT

1. ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil d'administration doit désigner un secrétaire de séance.

La Vice-Présidente demande aux membres de se porter candidat au rôle de secrétaire de séance.

Madame Lisa ROBIC présente sa candidature.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité la candidature de Mme ROBIC
- Désignent Madame Lisa ROBIC en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 mai 2026

La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04 mai 2026. Celui-ci leur a été adressé le 29 juillet 2026

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 mai 2026 tel qu'annexé.
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Planning de la banque alimentaire - 2nd semestre 2026

Le Conseil d'Administration est amené à examiner l'organisation du dispositif de distribution de la Banque Alimentaire.

Mme la Vice-Présidente du CCAS explique aux membres présents le fonctionnement de l'aide alimentaire : des permanences ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois, de 18h à 19h, à l'Espace Culturel. En cas de jour férié, elle est décalée en général au lendemain.

Il est demandé à 2 membres du conseil d'administration d'assurer cette permanence pour distribuer les denrées aux bénéficiaires enregistrés préalablement. Les quantités distribuées et le nombre de bénéficiaires présents sont notés sur un registre prévu à cet effet à chaque permanence. Les feuilles de distribution complétées sont remises au secrétariat du CCAS à la fin de chaque mois, des indicateurs d'état devant être transmis chaque trimestre à la Banque Alimentaire du Morbihan.

Les CCAS de Plouharnel, Carnac et La Trinité sur Mer ont mutualisé leurs moyens et se relaient pour le transport et la distribution des denrées : Pour l'année 2026, le CCAS de Plouharnel est responsable de la distribution en Avril, en Août et en Novembre.

Mme la Vice-Présidente précise que la mise en place d'un planning clair et anticipé est indispensable pour assurer la bonne coordination des permanences, la réception des denrées et la distribution auprès des bénéficiaires.

Les membres prennent connaissance des besoins en présence sur les différentes phases :

- Permanences bimensuelles de la banque alimentaire,
- Récupération, transport, 2 fois par trimestre, des denrées à la Banque alimentaire de Vannes pour distribution aux CCAS de Carnac, La Trinité sur Mer et Plouharnel
- Collecte nationale de la banque alimentaire 1 fois par an au Super U de Plouharnel

Un tableau de planning prévisionnel pour l'année 2026, précisant les créneaux horaires et les postes à pourvoir, est présenté en séance. Les administrateurs sont invités à s'inscrire sur les créneaux correspondant à leurs disponibilités. La Vice-Présidente souligne l'importance de garantir une couverture suffisante sur chaque étape afin d'assurer un déroulement fluide et sécurisé de l'action.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le planning tel que présenté. Ce dernier sera diffusé aux participants et mis à jour si nécessaire en fonction des ajustements de disponibilité. La coordination générale restera assurée par le CCAS.
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du CCAS s'interrogent sur les critères d'attribution de l'aide alimentaire et la période durant laquelle les personnes peuvent en bénéficier. Il est suggéré de prendre contact avec les Restos du Cœur pour connaître leur fonctionnement et s'en inspirer.

Il est également suggéré de faire un point de façon régulière (périodicité à définir ultérieurement), avec les personnes inscrites, sur leur situation afin de renouveler l'aide alimentaire ou l'arrêter le cas échéant.

M. DREANO explique aux autres membres qu'il n'est pas nécessaire de louer un véhicule systématiquement au Super U pour la distribution des denrées aux CCAS de Carnac et La Trinité sur Mer, et qu'en fonction des quantités commandées, un véhicule de la commune peut parfois suffire. Mme RIOU rendra compte des bons de commande à l'équipe avant le jour de la distribution afin de prévoir quel véhicule utiliser.

4. Point sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à s'exprimer sur l'avancée des travaux relatifs à l'Analyse des Besoins Sociaux.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est un diagnostic sociodémographique obligatoire pour les CCAS/CIAS, destiné à identifier les besoins réels d'une population et à orienter les politiques sociales locales. Elle permet de comprendre les fragilités, les attentes et les évolutions d'un territoire afin d'adapter l'action publique.

L'ABS consiste à observer et analyser les données sociales d'un territoire (démographie, logement, santé, emploi, mobilité, précarité...) pour dresser un état des lieux objectif des problématiques rencontrées par les habitants. Elle s'appuie sur des données quantitatives (INSEE, CAF, CPAM...) et qualitatives (entretiens, retours de terrain).

Finalités principales :

- Adapter les politiques sociales aux besoins réels de la population.
- Aider les élus à décider en priorisant les actions à mener.
- Anticiper les évolutions (vieillesse, accès au logement, mobilité...).
- Renforcer la légitimité des actions du CCAS grâce à une base factuelle

Cadre réglementaire :

- Obligation inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).
- Réalisée dans l'année suivant le renouvellement municipal (article R.123-1).
- Présentée au conseil d'administration du CCAS/CIAS

Ce que l'ABS n'est pas :

- Un rapport d'activité du CCAS.
- Une enquête de satisfaction.
- Une simple étude statistique. Elle est un outil stratégique, pas un document descriptif.

En résumé, l'ABS est un outil d'aide à la décision indispensable pour une stratégie cohérente, ciblée et adaptée aux réalités locales. Elle permet aux collectivités de mieux comprendre leur population, de prioriser les besoins et de définir une stratégie sociale efficace.

M. DREANO fait un état des lieux de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, notamment un questionnaire destiné à la population.

Les membres du CCAS échangent sur les modalités de diffusion de ce questionnaire.

Il est décidé collégialement d'en faire mention dans le Plouharnel Info du mois de Septembre, et de le distribuer en mairie, et dans différents commerces de proximité.

M. DREANO et Mme LE PRIOL-NOMAS suggèrent également de participer aux différentes réunions des associations afin de leur remettre le document.

Deux permanences seront tenues fin Septembre à l'Espace Culturel par 2 membres du CCAS afin d'aider les gens qui le souhaitent à remplir le questionnaire :

- une 1^{ère} permanence en matinée, entre le 14 et le 19 septembre, tenue par Mme LE NY et M. DREANO

- une 2nde permanence, l'après-midi, entre le 21 et le 26 septembre, tenue par Mme HOCHARD et M. DREANO

Mme RIOU regardera le planning d'occupation des salles pour fixer les jours et horaires précis.

Il est proposé également d'en faire une diffusion numérique par le biais de Google Form. M. DREANO et Mme RIOU (Agent en charge du CCAS) se chargent de le mettre en forme et de le diffuser.

Mme RIOU intervient pour rendre compte des réponses qu'elle a obtenues de la part de différentes institutions : Le service Jeunesse de la commune a donné des chiffres, notamment des familles bénéficiant du tarif à 1€ pour le restaurant scolaire ; le Département a transmis le nombre de personnes bénéficiant du RSA sur la commune ; La Mission Locale lui a adressé un bilan de l'activité pour les personnes vivant à Plouharnel qui sont suivies par leurs services.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir échangé :

- Approuvent à l'unanimité la poursuite des travaux relatifs à l'Analyse des Besoins Sociaux,
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

2. QUESTIONS DIVERSES

- Mme HOCHARD évoque l'idée d'organiser un repas de Noël pour les enfants défavorisés de la commune. La question se pose de savoir comment les identifier.

Réponse collégiale : l'ABS peut aider.

Réponse de Mme LE PRIOL-NOMAS : Les familles bénéficiant du repas à 1€ au restaurant scolaire

- Mme HOCHARD souhaite échanger sur le repas annuel du CCAS qui a lieu chaque année au mois de Février. Elle propose de le remplacer par un goûter, afin de le rendre moins long et de ce fait plus accessible à tous.

Mme LE PRIOL-NOMAS évoque la possibilité de faire des colis-repas en remplacement du repas.

Mme HOCHARD précise que le but de ce repas est de réunir les personnes afin de créer un moment de convivialité et sortir certaines personnes de leur quotidien et de leur solitude.

Mme HOCHARD dit aussi que ce goûter pourrait être animé par des enfants des écoles.

- Mme LE PRIOL-NOMAS partage avec les membres présents ses inquiétudes concernant une administrée qui vit seule chez elle et présente une perte d'autonomie. Elle demande ce que l'on peut mettre en place pour l'aider.

Mme HOCHARD répond qu'elle connaît cette personne qui est suivie au cabinet médical de Plouharnel par un confrère.

Mme RIOU prendra attache avec l'assistante sociale du secteur.

La séance est levée à 15h10

Signature de la Vice-Présidente

Christine HOCHARD




Signature du secrétaire de séance

Lisa ROBIC



À Plouharnel, le ...19.../10/2026.....

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS

